

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 22 janvier 1999

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 8 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/99/8/2
7 décembre 1998
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT GAMBIE 2729.02

Développement rural communautaire

Date de l'approbation	13 juin 1996
Date de la signature du plan d'opérations	11 novembre 1996
Date de l'acceptation de la lettre de démarrage	10 février 1997
Date de la première distribution	1er janvier 1997
Durée de l'aide du PAM	Trois ans
Durée du projet au 30 juin 1998	Un an et demi

Coût (dollars)

Coût total pour le PAM	2 937 479
Coût total des produits alimentaires	1 946 600

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: L. Bjorkman tel.: 066513-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



BUT DU PROJET ET DE L'AIDE DU PAM

1. Conformément à la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et de promotion de la sécurité alimentaire, le projet vise, à long terme, à renforcer la capacité productive des communautés rurales, à améliorer l'accès aux services sociaux et à les rendre plus efficaces, et à créer des capacités et des actifs locaux tout en encourageant les communautés à participer au processus de développement.
2. Les objectifs immédiats du projet sont les suivants: accroître l'accès aux terres marécageuses par la construction et la remise en état de diguettes, de digues, de chaussées, de passerelles et de canaux; améliorer l'accès des communautés rurales aux infrastructures sociales par la construction et la remise en état d'infrastructures telles que dispensaires, puits et salles de classe; promouvoir des programmes de développement en auto-assistance, conçus et supervisés par les communautés elles-mêmes, visant la mise en valeur des terres marécageuses, la conservation intégrée et durable des sols et des eaux des plateaux, et des infrastructures sociales; alléger l'emploi du temps des femmes pour qu'elles soient plus disponibles pendant la saison d'intense activité agricole, en leur permettant de mettre leurs enfants dans des garderies; et donner des cours de vulgarisation et de qualification professionnelle dans des instituts de formation ruraux.
3. L'aide du PAM a pour objet d'inciter les communautés à entreprendre des activités à forte intensité de main-d'oeuvre; d'opérer un transfert de revenu; d'apporter un complément d'alimentation aux bénéficiaires qui ont recours aux garderies ou assistent aux cours de formation.

EXECUTION

4. Le projet couvre les cinq divisions administratives du pays. Il est mis en oeuvre par le Département d'Etat pour les collectivités locales et l'aménagement du territoire, par l'intermédiaire d'un Bureau de gestion du projet. Ce bureau, dirigé par un directeur de projet, est doté du personnel voulu; il comprend un responsable du suivi et de l'évaluation, un commis comptable, un gérant d'entrepôt, quatre chauffeurs, quatre gardiens et 10 magasiniers.
5. En vue d'améliorer les qualifications de gestion et de suivi des cadres du Bureau de gestion du projet, le bureau de pays du PAM a récemment organisé, en collaboration avec l'Institut pour le développement de la gestion et une société de formation en informatique, une formation spécialement conçue pour le personnel de contrepartie, dans les domaines de la gestion, du suivi et de l'informatique.
6. La capacité de mise en oeuvre du gouvernement est considérablement renforcée grâce à sa collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG), laquelle est définie dans des Mémoires d'accord. Par exemple, le Fonds chrétien pour l'enfance (CCF/Etats-Unis) finance des garderies dans la Division occidentale, CARITAS/Gambie s'occupe de la mise en oeuvre du sous-projet d'infrastructure rurale dans tout le pays et Future in our Hands (FIOH/Suède) est responsable de la construction et/ou de la remise en état d'autres infrastructures sociales à l'échelle du pays. Les ONG fournissent le personnel, les matériaux et les fonds nécessaires aux différentes activités.



7. Les zones d'exécution du sous-projet sont déterminées par les organismes d'exécution, en consultation étroite avec le Bureau de gestion du projet, le département compétent du gouvernement et les communautés. Par exemple, pour le sous-projet d'infrastructure rurale, les communautés nécessitant des puits transmettent leur demande à CARITAS. Ces demandes sont évaluées par l'équipe de construction des puits. Les communautés dont les demandes ont été retenues sont ensuite sensibilisées et organisées en groupes, comprenant un nombre important de femmes. Les groupes fournissent de la main-d'oeuvre et des matériaux locaux (sable, gravier). Une fois que le puits est achevé, les groupes reçoivent une formation concernant sa gestion et l'assainissement de l'eau.
8. Le Département du développement communautaire (DCD) favorise le renforcement des institutions rurales en aidant les communautés à créer des Comités de développement villageois, qui supervisent les activités de développement dans les villages. Par l'entremise de ses vulgarisateurs de terrain, le Département supervise les 34 garderies dans les Divisions de la Rive Nord, du Bassin aval, du Bassin central et du Bassin amont. Des comités des garderies, constitués en majorité de femmes, s'occupent de la gestion des affaires courantes sous la supervision des vulgarisateurs de terrain du Département. Les communautés mettent à disposition des cuisiniers et du personnel de service qui reçoivent aussi des rations alimentaires du PAM.
9. Le sous-projet "Programmes en auto-assistance" a été décentralisé au niveau des divisions; il est supervisé par les Commissaires divisionnaires et les Comités de coordination divisionnaires. Les communautés villageoises transmettent leurs demandes aux Comités de coordination divisionnaires. Les communautés sélectionnées reçoivent une aide pour constituer des groupes, qui sont sensibilisés et supervisés par les Comités durant la mise en oeuvre de l'activité. Des efforts sont faits pour promouvoir la participation des femmes à la planification et à l'exécution de ce sous-projet.
10. Les centres ruraux de formation professionnelle et technique sont gérés par le gouvernement et une ONG. Les stagiaires sont principalement des jeunes ruraux et des élèves qui ont abandonné l'école. Quelques centres ont lancé des programmes de placement des diplômés, mais en raison de difficultés financières, l'initiative a tourné court.

GESTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

11. L'engagement révisé du PAM en produits alimentaires s'élève à 4 008 tonnes de riz, d'huile végétale, de poisson en boîte, de sucre et de mélange maïs-soja. Ce dernier produit a été inclus en février 1997 pour fournir un petit déjeuner aux enfants qui fréquentent les garderies, à leur arrivée.
12. Au 30 juin 1998, le projet avait déjà reçu la totalité de l'engagement approuvé, soit 4 008 tonnes de produits alimentaires, dont 1 985 tonnes (50 pour cent des denrées réceptionnées) avaient été utilisées comme prévu; le solde sera distribué jusqu'en décembre 1999. Grâce à l'amélioration de la gestion des produits alimentaires, notamment à l'expédition des denrées en conteneurs, les pertes ont été minimales durant la phase actuelle, puisqu'elles se sont élevées à 2,8 tonnes seulement, soit 0,07 pour cent du volume réceptionné. Ces pertes se sont principalement vérifiées durant le reconditionnement des denrées qui se trouvaient dans des sacs déchirés. Le fait d'expédier les marchandises dans des conteneurs a contribué non seulement à réduire les pertes, mais aussi à accélérer la livraison des produits alimentaires depuis les ports.



13. La capacité de l'entrepôt central du projet—400 tonnes—au Bureau de gestion du projet de Kanifing, est suffisante. Ce magasin a été construit par le PAM avec des fonds du Gouvernement suédois.
14. Jusqu'au début de l'année 1998, l'Union coopérative gambienne (GCU), un organisme semi-autonome de commercialisation de produits primaires, était chargée du transport des produits alimentaires du port jusqu'aux lieux de distribution. Depuis, le gouvernement a liquidé la GCU, qui était en faillite. Le transport des produits alimentaires est donc devenu la principale contrainte du projet. Le bureau de pays du PAM et le gouvernement discutent actuellement des solutions possibles.
15. Après réception des programmes de travail des organisations coopérantes, des organismes d'exécution et des ONG, le Bureau de gestion du projet organise la livraison des produits alimentaires. Sur certains sites, des repas sont fournis pendant les travaux. Pour d'autres activités, les produits alimentaires sont livrés aux divisions et distribués par les Comités de coordination divisionnaires aux bénéficiaires, en général chaque trimestre.
16. Des rapports d'activité trimestriels contenant des informations sur l'utilisation, les progrès d'exécution et les réalisations sont systématiquement préparés par le Bureau de gestion du projet et soumis au bureau de pays du PAM qui les vérifie et décide des mesures de suivi à prendre.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

17. Pendant la période couverte par le rapport, la contribution du gouvernement s'est montée à 124 510 dollars, soit 12 pour cent des engagements prévus. L'insuffisance de l'apport financier du gouvernement est due à des difficultés financières structurelles. Afin d'accroître la capacité d'exécution du projet, la collaboration avec les ONG est actuellement intensifiée.

AIDE EXTERIEURE

18. L'aide extérieure aux activités du projet a essentiellement été fournie par des ONG: le Fonds chrétien pour l'enfance des Etats-Unis a fourni approximativement 272 000 dollars pour 10 garderies; FIOH/Suède a donné environ 547 215 dollars pour construire et meubler 52 salles de classe et 12 cuisines et installer 20 latrines améliorées dans 12 écoles primaires; et environ 52 800 dollars ont été fournis par la CARITAS-Gambie pour la construction de 22 puits de grand diamètre revêtus de béton.

EVALUATION

19. L'aide du PAM a représenté une contribution valable. Globalement, quelque 45 700 hommes et 38 400 femmes ont bénéficié des activités à forte intensité de main-d'oeuvre dans les communautés. En outre quelque 10 818 enfants ont fréquenté les garderies et 231 personnes ont pris part aux stages de formation.
20. Du point de vue de la qualité et de la quantité, les réalisations matérielles ont été variables suivant les composantes, qui devront être ajustées sur la base des résultats obtenus jusqu'à présent. Les programmes de développement mis en oeuvre en



collaboration avec des ONG ont été supervisés par des fonctionnaires compétents et la qualité des structures mises en place est satisfaisante. Dans le sous-projet “programmes en auto-assistance”, la qualité des travaux était relativement médiocre en raison de la mauvaise organisation de certaines activités, de la supervision technique, du suivi et des apports matériels non fournis par les communautés. Ceci est en partie dû aux difficultés financières du gouvernement et aux capacités insuffisantes des divisions, lesquelles ont empêché la plupart des Comités de coordination divisionnaires d’évaluer, de superviser et de suivre comme il convient les projets en auto-assistance qui étaient très différents les uns des autres. Le programme de décentralisation récemment lancé par le gouvernement vise, entre autres, à améliorer et à renforcer les capacités locales. Ceci devrait aider les Comités à mieux coordonner les processus de développement locaux, et avoir un impact positif sur les activités appuyées par le PAM.

21. Jusqu’à présent le Bureau de gestion du projet n’a pas pu suivre comme il convient la mise en oeuvre du projet et prendre les mesures complémentaires qui s’imposaient; sensibiliser pleinement les organisations coopérantes et les communautés; et assurer la participation effective et un ciblage approprié des populations les plus pauvres, des groupes vulnérables et des femmes dans les zones à déficit vivrier.
22. Les digues et les diguettes n’ont pas été construites car le projet de petits ouvrages de maîtrise des eaux financé par le FIDA, relevant de la responsabilité du Ministère de l’agriculture, s’est achevé durant la période couverte par le rapport. Le Ministère de l’agriculture et les ONG discutent actuellement des modalités d’utilisation du solde de l’allocation de produits alimentaires pour la mise en valeur des marécages.
23. Dans le cadre du volet “Infrastructures rurales”, 22 puits ont été construits dans deux communautés de la Division du Bassin central, ce qui représente 43 pour cent des objectifs proportionnels. Ceci a contribué à améliorer les disponibilités d’eau pour la consommation humaine et pour l’arrosage des jardins potagers cultivés par les femmes. En collaboration avec FIOH, 52 salles de classe, 12 cuisines et 20 latrines ont été construites dans 12 écoles primaires rurales des Divisions du Bassin central et du Bassin amont (78 pour cent des objectifs proportionnels) et environ 2 000 enfants ont bénéficié d’un accès accru à l’éducation de base, et à des installations et des services améliorés de santé et d’assainissement.
24. Les programmes en auto-assistance ont été la composante du projet la plus appréciée et la plus demandée par les communautés, surtout après les résultats médiocres de la dernière campagne agricole. Quelque 242 programmes ont été lancés (soit huit pour cent de plus que les objectifs proportionnels), pour construire ou remettre en état des salles de classe, des cuisines, des latrines, des dispensaires, des garderies, des installations d’entreposage et des puits revêtus de béton.
25. Les activités de mise en valeur des terres marécageuses ont permis aux rizicultrices de disposer d’une plus grande surface de terres marécageuses pour les mettre en culture. Pour la composante de conservation des sols et des eaux des plateaux, déterminée sur la base des priorités locales, on a construit 6 126 mètres de diguettes en courbes de niveau, 1 683 mètres de chaussées et 4 500 mètres de routes d’accès, et planté 61 hectares de jardins potagers. Pour la conservation et l’amélioration des sols et des eaux des basses terres, les réalisations ont été les suivantes: 137 363 mètres de digues, 83 147 mètres de chaussées, 6 698 mètres de passerelles et 8 728 mètres de canaux. En outre quelque 112 hectares de forêts communautaires ont été protégées par des tranchées pare-feu.



26. Dans le cadre du volet "Alimentation en institution", 49 garderies, accueillant environ 10 818 enfants (122 pour cent des objectifs) de moins de sept ans ont reçu un appui du PAM. Ceci a permis aux mères de prendre part à des activités productives. En outre, les filles n'avaient plus à s'occuper des enfants, si bien qu'elles ont pu fréquenter l'école. En raison des mauvaises récoltes, les communautés n'ont pas été en mesure de fournir un appui aux garderies pendant la période décembre-avril, où les rations alimentaires du PAM n'étaient pas fournies.
27. Quelque 231 jeunes ruraux (77 pour cent des objectifs proportionnels) inscrits aux stages de formation professionnelle ont reçu des rations alimentaires du PAM. On s'efforce actuellement d'augmenter le pourcentage de femmes stagiaires, qui est bas, notamment en assouplissant les conditions d'entrée et en sensibilisant davantage les communautés.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

28. Le projet contribue à renforcer les capacités et les compétences des communautés rurales en entreprenant des activités destinées à améliorer leurs conditions de vie. L'aide alimentaire a contribué à créer des actifs et dispenser des compétences, et encouragé la participation des communautés qui déterminent, entreprennent et gèrent les activités qu'elles jugent prioritaires pour leur développement.
29. Les communautés se sont montrées très intéressées par les projets en auto-assistance; il est donc recommandé de transférer les rations non allouées pour les digues et les diguettes (voir paragraphe 22) à la composante "Programmes en auto-assistance".
30. Compte tenu des conditions de sécurité alimentaire des groupes cibles, il est recommandé de prolonger l'appui du PAM aux garderies au delà de la période de soudure.
31. Pour remédier au manque de camions privés adéquats, il est recommandé de voir s'il est possible de fournir trois camions de 15 tonnes pour le projet. Les camions seraient également utilisés pour le projet d'alimentation scolaire que soutient le PAM en Gambie, lequel est dans la même situation.

